

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 MARS 2010

| | | | | | |
|-----------------------------------|-----|------------|-----------------|-----|---------------------------|
| <u>Présent-e-s</u> : | Mme | Helen | Schneuwly | RL+ | <i>Présidente</i> |
| | Mme | Béatrice | Guex-Crosier | DCe | <i>Vice-présidente</i> |
| | M. | Christian | Hottelier | BA | <i>Secrétaire bureau</i> |
| | M. | Patrice | Arioni | DCe | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Marc | Bohren | DCe | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Bernard | Boymond | DCe | <i>Conseiller</i> |
| | Mme | Evelyne | Butikofer | RL+ | <i>Conseillère</i> |
| | M. | Christophe | Cortiglia | DCe | <i>Conseiller</i> |
| | Mme | Muriel | Devins | RL+ | <i>Conseillère</i> |
| | M. | Daniel | Fischer | DCe | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Florian | Giacobino | RL+ | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Alexandre | Krasnosselski | DCe | <i>Conseiller</i> |
| | Mme | Inès | Micheli Kristof | RL+ | <i>Conseillère</i> |
| | M. | David | Pittier | BA | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Ginior | Rana Zolana | RL+ | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Thierry | Schmid | BA | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Jacques | Vallet | BA | <i>Conseiller</i> |
| | M. | Alain | Walder | DCe | <i>Maire</i> |
| | M. | Georges | Vuillod | RL+ | <i>Adjoint</i> |
| | M. | Claude | Crottaz | | <i>Secrétaire général</i> |
| <u>Excusé-e-s</u> : | Mme | Nicole | Mouty | BA | <i>Adjointe</i> |
| <u>Procès-Verbaliste</u> : | Mme | Frédérique | Barbe | | |

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

Mme H. Schneuwly, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de Mme Nicole Mouty, convalescente, à qui elle adresse ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. Elle ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2010
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
Néant
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1246 Crédit d'étude de CHF 8'000.- destiné à réglementer des places de stationnement pour les véhicules et prévoir des emplacements pour la levée des déchets dans le village de Bardonnex*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2010

Page 294, 2^{ème} paragraphe - M. D. Fischer demande la correction suivante « ... *l'aide humanitaire à l'étranger a été fixée à l'initiative dudit groupe* ».

➔ **N'appelant aucune autre correction le procès-verbal de la séance du 9 février 2010 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture d'un courrier du Syndicat de la communication informant du lancement d'une initiative populaire fédérale intitulée « Pour une Poste Forte ». Ledit courrier appelle au soutien et sollicite une aide à la récolte des signatures. Les personnes intéressées peuvent retirer le matériel au secrétariat de la mairie.
2. Lecture du courrier d'habitants de Bardonnex relatif à la problématique du parking dans le village rendant certaines habitations difficiles, voire impossibles d'accès.
3. Réponse de la présidente prenant note des remarques et indiquant que ce sujet figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2010.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Mme Nicole Mouty

M. A. Walder informe que l'intervention chirurgicale de Mme N. Mouty s'est bien déroulée et qu'elle est de retour à son domicile. Durant son absence, évaluée à deux mois environ, M. G. Vuillod prendra en charge la commission des bâtiments, les dossiers relatifs à la salle communale et au suivi des bâtiments en général ; M. A. Walder reprendra le dossier de la salle polyvalente et les affaires inhérentes à la commission sociale.

2. Transports publics genevois

Les projets ambitieux du plan directeur des transports collectifs 2011-2014 freinent l'aboutissement de celui-ci, le Conseil d'Etat n'étant pas favorable à son financement intégral.

Concernant plus particulièrement la ligne n°4 et le stationnement long et fréquent du bus à la route des Ravières, les Transports Publics Genevois (TPG) étudient la possibilité de prolonger son parcours jusqu'à la douane de Perly. **M. A. Walder** informe que les TPG ne seraient pas favorables à un prolongement de la ligne n°4 jusqu'à Croix-de-Rozon en raison du faible potentiel d'usagers par rapport aux kilomètres à parcourir.

3. Réseaux sociaux professionnels

La commission sociale de la commune de Bardonnex a donné son accord de principe quant à un partenariat avec la commune de Plan-les-Ouates dans le cadre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle.

Parallèlement, la FASE, (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) établira un diagnostic de la situation et des besoins réels de la commune de Bardonnex en vue de l'établissement du budget 2011. Afin de connaître les attentes des jeunes de la commune, un questionnaire leur sera distribué.

4. PACA St-Julien – Plaine de l'Aire

M. A. Walder annonce la tenue d'une table ronde qui se tiendra le 31 mars prochain au Ramada Hôtel de La Praille.

5. Comptes 2009

Selon une première approche, les comptes 2009 de la commune de Bardonnex devraient être positifs. Ceci est en partie dû à une dissolution, à hauteur de CHF 717'000.-, de la provision sur les débiteurs et à une meilleure fiscalité que celle attendue.

6. Routes communales secondaires

M. G. Vuillod informe que des réparations d'urgence ont été effectuées sur quelques routes secondaires communales, notamment sur le chemin Verbant qui s'est passablement dégradé suite aux périodes de gel répétées de cet hiver.

7. Piste cyclable Compesières – Croix-de-Rozon

Des travaux, entrepris par l'Etat de Genève, sont actuellement en cours sur la piste cyclable reliant Compesières à Croix-de-Rozon. Il s'agit d'une remise en état des pavés bordant ladite piste.

8. Charrot

Une demande d'autorisation, concernant la mise en place définitive de mesures de ralentissement dans le village de Charrot, sera déposée demain. Objectivement, l'installation des éléments devrait pouvoir se faire durant l'automne.

9. Bibliobus

Depuis le début de l'année, le bibliobus sillonne la commune le mercredi selon un parcours modifié et de nouveaux horaires. Ainsi, il s'arrête dorénavant à Charrot et remporte un franc succès auprès des enfants du village.

10. Recyclage du papier

Le prix d'achat de la tonne de vieux papier a subi une hausse fulgurante depuis le début de l'année ; de zéro, il est passé à 65 francs la tonne. Pour mémoire, **M. G. Vuillod** précise que le tonnage de papier recyclé s'élève, pour la commune de Bardonnex, à environ 100 tonnes par année.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1246 Crédit d'étude de CHF 8'000.- destiné à réglementer des places de stationnement pour les véhicules et prévoir des emplacements pour la levée des déchets dans le village de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. G. Vuillod** qui explique que plusieurs plaintes, relatives au parking sauvages dans le village de Bardonnex, ont été adressées à la mairie. Pour trouver des solutions à cette problématique récurrente, il est proposé ce soir de déclencher une étude afin de prendre connaissance des possibilités offertes par la loi. Une fois cette étude réalisée, une présentation publique aux habitants du village sera organisée ; suivra la décision du Conseil municipal puis la mise en place des mesures jugées adéquates.

Si le marquage de places de parking devait s'avérer être la solution idéale, **M. G. Vuillod** précise que la commune devra se donner les moyens de verbaliser les contrevenants et qu'un accord avec les APM (Agents de Police Municipale) de Plan-les-Ouates devra certainement être conclu.

Mme I. Micheli Kristof regrette que l'on rencontre de plus en plus de problèmes urbains dans les communes rurales et qu'il est malheureusement difficile d'éviter ce genre de soucis.

M. Ch. Hottelier constate que le manque de respect à autrui n'est pas un vice réservé à la jeunesse. Lors de la présentation publique, il sera essentiel d'inviter les tenanciers des deux restaurants du village ; leur aide sera nécessaire pour sensibiliser leur clientèle.

Bien que les problèmes de parking soient étroitement liés à l'activité des restaurants, l'Exécutif a pris la décision de traiter l'ensemble du village. Il n'est en effet pas rare que des accès à des cours privées soient rendus impossibles par le stationnement inadéquat de véhicules pouvant aussi appartenir à des habitants du hameau. **M. G. Vuillod** regrette également que les discussions et arrangements tacites entre voisins ne suffisent plus. Il ajoute que l'avis d'experts est nécessaire pour étudier l'implantation de places de parking respectant la législation en vigueur.

Mme M. Devins demande si l'on a la certitude que ce sont les véhicules des habitants qui gênent la circulation.

Que les véhicules mal parkés appartiennent à des habitants ou aux clients des restaurants, la problématique reste la même. Selon **M. G. Vuillod**, tant qu'un marquage au sol n'est pas réalisé, tous les véhicules parkés hors cases sont verbalisables.

M. A. Krasnosselski estime que la réalisation de l'étude proposée ce soir est urgente. Il ne faudra pas omettre de prendre en compte que certains habitants du village, privilégiant les transports publics, ont besoin de places de parking pour leurs véhicules laissés sur place. Il serait dommage que leur démarche soit punissable.

M. D. Fischer relève que ce problème de stationnement est particulièrement constaté le soir et le week-end. Le marquage de places de stationnement en réduira drastiquement le nombre à disposition et il craint que le problème ne se déplace ailleurs.

M. D. Pittier rappelle qu'il s'agit de voter ce soir une étude afin de trouver la meilleure solution au problème. Il pense qu'il est primordial, si la décision finale devait se porter sur le marquage de places de stationnement, d'alerter la population sur les conséquences de ce choix.

Lorsqu'une autorisation de construire est déposée, il est demandé au promoteur de prévoir deux places de parking par logement. **M. A. Walder** regrette que ces places soient ultérieurement et régulièrement transformées en terrasse par l'acquéreur du bien.

Le problème de la place De-Brunes est plus compliqué à cause des restaurants. Il est malheureusement fréquent, en raison de l'encombrement des routes et chemins alentours, que le passage d'un véhicule de sécurité soit impossible.

L'étude proposée ce soir permettra de faire l'inventaire des places réalisables; elle donnera également les arguments pour répondre aux personnes contrariées. Il est clair qu'un marquage satisfera les habitants bénéficiant de cours intérieures et dont l'accès sera protégé mais mécontentera les personnes ne bénéficiant pas d'espace privé et dont les disponibilités sur le domaine public seront restreintes.

Selon M. A. Walder, il est à ce jour indispensable de rendre objectives les possibilités qui existent ou qui n'existent pas.

Ces problèmes ne sont pas exclusifs au village de Bardonnex et devront également être soulevés dans les autres hameaux de la commune.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1246 – Crédit d'étude de CHF 8'000.- destiné à régler des places de stationnement pour les véhicules et prévoir des emplacements pour la levée des déchets dans le village de Bardonnex

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

- *la lettre collective, signée par 25 habitants du village de Bardonnex et remise à l'Exécutif le 11 février 2010, pour réclamer des places de stationnement licites en divers endroits,*
- *les courriers individuels reçus en mairie ainsi que les interventions de conseillers municipaux en séance plénière priant la commission Environnement et développement durable et de se saisir du problème de la levée des déchets,*
- *l'intérêt d'étudier la possibilité de réglementer les places de stationnement pour les véhicules et de prévoir des emplacements pour la levée des déchets dans le village de Bardonnex,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*

Sur proposition de du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 8'000.- pour la réalisation d'une étude destinée à réglementer des places de stationnement pour les véhicules et de prévoir des emplacements pour la levée des déchets dans le village de Bardonnex,*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.32,*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.32, dans le patrimoine administratif,*
4. *D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation,*
5. *En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 6200.331.32.*

Cette délibération est acceptée à l'unanimité, soit 16 voix pour.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Local de vote

Au vu de la grande quantité de déchets produits, **M. F. Giacobino** aimerait qu'un carton pour la récupération du papier soit installé au local de vote.

Il relève le fort taux de participation de la population bardonnésienne lors des dernières votations qui s'est élevé à 60.5%.

2. Route de Cugny

M. Ch. Hottelier a pu remarquer que deux potelets en béton étaient à nouveau à terre le long de la route de Cugny à l'entrée du village de Bardonnex.

M. G. Vuillod l'informe que ces dégâts ont été communiqués au service de la voirie cantonale. Il dénote que ces potelets sont malheureusement plus rapidement cassés qu'ils ne sont remis en état.

3. Sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex

M. P. Arioni signale qu'une démonstration publique de la compagnie des sapeurs-pompiers se déroulera au hangar, le samedi 17 avril prochain.

4. Promotions citoyennes

Absente lors de la dernière séance du Conseil municipal, **Mme H. Schneuwly** aimerait remercier les personnes qui se sont investies pour l'organisation de la soirée des promotions citoyennes en décembre dernier.

5. Course du Conseil municipal

La course du Conseil municipal se déroulera le 12 juin prochain ; **Mme H. Schneuwly** demande si quelqu'un se porte volontaire pour l'organisation de celle-ci.

Personne ne s'annonçant, **M. Alain Walder** va réfléchir à la question.

IX CALENDRIER

| | | | | |
|-------------|---|----------|-------|-----------------------|
| Commissions | Aménagement | 22.03.10 | 18h30 | Salle des commissions |
| | Bâtiments et écoles | 30.03.10 | 20h30 | Salle des commissions |
| | Environnement et développement durable | 12.04.10 | 18h00 | Salle des commissions |
| | Finances et sécurité | 15.04.10 | 18h30 | Salle des commissions |
| | | 11.05.10 | 20h30 | Salle des commissions |
| | Routes, travaux et emplacements communaux | 30.03.10 | 18h00 | Salle des commissions |
| | | 27.04.10 | 18h00 | Salle des commissions |
| | Sociale et culture | 19.04.10 | 20h30 | Salle des commissions |

Bureau du Conseil municipal : le 7 avril 2010 – 18h30 à la mairie.

Conseil municipal : le 20 avril 2010 – 20h30 à la salle des Chevaliers.

Sortie du Conseil municipal : le samedi 12 juin 2010

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 21h30.

Helen Schneuwly, Présidente

Christian Hottelier, Secrétaire

Genève, le 19 mars 2010/fb